



Commune de **B E R T R A N G E**

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine Schmit
26 312 334

Conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, qu'une demande en autorisation

relative à 3 forages géothermiques à Bertrange, 22 rue Atert,

a été introduite par la société STUGALUX CONSTRUCTION s.a., au nom et pour le compte de Monsieur Yannik ZEIPPEN,

auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 13.10.2025.



Commune de **B E R T R A N G E**

Bertrange, le 20 octobre 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché, ce suivant les prescriptions de l'article 24, alinéa 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.



Commune de **B E R T R A N G E**

Bertrange, le 20 octobre 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire